

# Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal  
(Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

## Elimination des archives publiques de la commune du Val

**Le Maire de la Commune de Le Val, Var,**

Vu l'article L 212-5 du Code du Patrimoine,

Vu la délibération 2020-022 du 19 juin 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable du Directeur des Archives Départementales du Var en date du 17 août 2022,

Considérant la nécessité d'éliminer les archives publiques de la commune du Val,

### DECIDE

**Article 1 :**

De procéder à l'élimination des archives de la commune du Val figurant sur le bordereau d'élimination n°2022/1.

**Article 2 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire de la commune.  
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Brignoles.

Fait à LE VAL, le 12 septembre 2022

Le Maire,  
Jérémy GIULIANO



Envoyé en préfecture le 22/09/2022
Reçu en préfecture le 22/09/2022
Affiché le 22/09/2022
ID : 083-218301430-20220912-48D_2022-AU